

Le RUSÉ



www.leruse.fr

Journal impertinent, insolent et humoristique
du Réseau Unitaire Social et Ecologique

Spécial
CONSEIL
ruse62@yahoo.fr

Edito

Les grands patrons pleurent. Les patrons de l'Association française des entreprises privées qui regroupe une centaine de membres dont la quasi totalité du CAC 40 pour être précis. Ces patrons qui cumulent à eux seuls, 681 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 37 milliards d'euros de bénéfices nets au premier semestre 2012. Ces patrons dont l'impôt sur les bénéfices est passé à 8 % sous Sarkozy, alors que les PME/PMI ont vu leur taux majoré de l'ordre de 20 %. Eh bien figurez-vous que ces pauvres petits chefs d'entreprises n'en peuvent plus, les charges les écrasent, ils sont à deux doigts de mettre la clé sous la porte. Ils en appellent donc au bon sens du nouveau président de la République. Et ont même des propositions toutes prêtes pour relancer la croissance. Pas dur : il suffit de diminuer les cotisations sociales de 30 milliards d'euros sur 2 ans et de baisser l'impôt sur les sociétés. Des mesures financières par... devinez quoi : une hausse de la TVA de 19,6 à 21 %. Autrement dit, pour permettre à ces messieurs de faire des bénéfices encore plus importants (sinon, ils partent s'installer à l'étranger vous comprenez...), ils proposent que ce soient tous les Français qui mettent la main à la poche en payant leur pain, leur kilo de pâtes ou leur litre d'essence plus cher...

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Le Channel : droit de créer

C'était LE gros morceau de ce dernier conseil municipal. La délibération visant à prononcer la procédure de renouvellement de la DSP au Channel, scène nationale, caduque et à autoriser une négociation directe, a fait grincer des dents dans l'opposition. Jean-Marc Ben le premier expliquait : « nous avons reçu la délibération avant la tenue de la commission de délégation des services publics locaux. On avait l'impression d'avoir déjà le résultat des courses. » Et il ajoutait « j'espère que la démarche ne soit attachée d'aucune suspicion de règlement de compte. » S'exprimant au nom d'Antoine Deguines, absent des débats, Marcel Pidou déclare que l'adjoint à la culture réclamait le retrait de la délibération. Jacky Hénin quant à lui revenait longuement sur les dates des différents courriers envoyés par la mairie, expliquant : « Nous avons bien été destinataires des documents relatifs au conseil municipal 5 jours francs avant la réunion, le jeudi 18 octobre à 14 heures. Qu'elle n'a pas été notre surprise de constater que la délibération s'appuyait sur une réunion s'étant déroulée le 22 octobre. Qu'elle a dû être la réaction de mon collègue Jean-Marc Ben, de découvrir avant la tenue de la réunion à laquelle il a participé que les décisions étaient pri-

ses et que le rapport était déjà rédigé avant la tenue de la réunion.

Dans ces conditions, comment pouvons-nous délibérer sur des actes étant intervenus après le délai légal de convocation du conseil ? ».

Le député européen ne manquait pas de revenir également sur la durée de la DSP (revenue une nouvelle fois de 5 ans 1/2 à 3 ans 1/2), après pourtant de long débats



et une décision sans équivoque au conseil de février 2012. La mise sur table d'une délibération rectificative tentait bien d'accréditer l'idée d'une erreur de frappe, ce qui fit dire à l'ancien maire : « cela fait assurément beaucoup de légèreté ». Il réclamait une nouvelle fois la communication de l'expertise réalisée par le ministère de la culture sur le travail du Channel. « Y aurait-il dans ce

document des choses à cacher ? » Il souhaitait enfin revenir sur la négociation évoquée dans la délibération. « Si nous voulons que le nom de Calais continue à éveiller un intérêt dans le domaine de la culture pour sa population et pour de nombreux amateurs extérieurs, alors oui : il faut négocier. Mais négocier n'a jamais signifié exiger, et le fait d'annoncer que faute d'accord dans les huit semaines qui nous sépare de notre prochain conseil municipal vous envisagerez une sortie de la DSP n'augure rien de bon. (...) Par ailleurs, la ville est concernée par cette délégation de service public, comme le sont également nos partenaires dans cette affaire : l'Etat, la Région, le Département, comme pourrait l'être la communauté d'agglomération. Réunissons tout ce beau monde, et négociations. » (Retrouvez l'intégralité de l'intervention de Jacky Hénin sur www.leruse.fr)

Natacha Bouchart de son côté se défendait de toute mauvaise intention à l'encontre de la scène nationale, « ça fait 10 ans que je m'évertue à dire que je n'ai rien contre le Channel. » La maire de Calais se défendait également d'imposer un ultimatum au Channel, « Ils (Le Channel) ont décidé de NOUS imposer une négociation directe, ce n'est pas un

Suite p 2

En bref... En bref... En bref... En bref... En bref. En bref... En bref

Tout faux

Dans un Echos et chuchotements paru dans l'édition de ce week-end, Nord Littoral est revenu sur les propos de Natacha Bouchart à propos du budget du Channel. Et l'on peut lire sous une plume anonyme, « Natacha Bouchart a rappelé, durant ce même conseil, l'importance du budget de la scène nationale : 300 000 euros. (...) C'est vrai que la somme marque les esprits ; ça fait 2 milliards. » D'abord, 300 000 euros n'ont jamais fait 2 milliards, même en centimes. Ensuite le budget du Channel n'est pas de 300 000 euros (la ville a elle seule donne déjà 800 000 €, c'était d'ailleurs le fond du débat...). Le budget c'est 3 millions. Une nouvelle preuve (mais était-ce vraiment nécessaire ?) qu'au Nord Littoral, non seulement on écrit n'importe quoi mais qu'en plus on ne vérifie pas.

Promotion

La presse, s'est fait l'écho de la nomination du tristement célèbre Pierre Fa (dossier SeaFrance, et autres) au poste de conseiller particulier du président de la SNCF. Evidemment la nouvelle est présentée comme une promotion pour l'intéressé. Il semble bien toutefois que deux lectures de l'évènement soient possibles. La première avancée par la presse, et sur laquelle nous n'insistons pas. Encore que vue la manière dont l'intéressé a agi dans le dossier SeaFrance, on ne peut qu'être inquiet pour la SNCF. La seconde qui consiste à penser qu'en fait il s'agit là d'une belle promotion placard pour se débarrasser d'un cadre devenu encombrant, et sachant

surtout trop de choses. C'est l'histoire qui tranchera. Une seule chose apparaît évidente, les salariés eux se font toujours malmener, pour les gens sans scrupules on trouve toujours quelques breloques ou menu monnaie.

Déplacement au marché de Noël de Bruges
Samedi 15 décembre 2012
organisé par les Amis de l'Atelier

A l'approche des fêtes de fin d'année, dites au revoir au stress quotidien et partez à la découverte de l'univers magique du marché de Noël de Bruges.

Vous avez envie de déambuler sur le marché pour trouver des idées de cadeaux ?
Profitez-en et venez nombreux nous rejoindre.

Journée libre. Départ du bassin Ouest à 7 h 30, retour à 23 h maxi

Dépêchez-vous, il reste encore quelques places

Prix : 10 € Inscription : permanence des élus - Bd de l'Egalité
auprès de Malika de 9 h à 11 h. Prévoir paiement à l'inscription.

Conseil municipal

Vous n'y étiez pas, vous avez raté ça...

Comme après chaque conseil nous revenons sur les déclarations les plus marquantes, amusantes ou... consternantes. Florilège.

- A propos du Channel, Natacha Bouchart déclarait : « *considérant que le budget de 3 millions d'euros, car 3 millions d'euros, en francs ça fait... (hésitations) 2 milliards de centimes.* »

Il faudrait peut-être prévenir Mme Le maire qu'on ne parle plus en centimes de francs depuis... très longtemps.

Natacha Bouchart toujours : « *J'ai toujours dit que Le Channel faisait des « trucs » bien.* » Voilà qui montre bien la haute estime dans laquelle elle porte l'équipement.

Caroline Matrat-Maenhout arrivée en extremis pour prendre la parole : « *Vous donnez l'impression que vous êtes Calamity Jane et que vous négociez avec le pistolet sur la tempe.* »

Natacha Bouchart : « *Je ne vous répondrai pas, vous n'avez qu'à arriver à l'heure.* »

Caroline Matrat : « *Vous connaissez les raisons de mon retard Mme Bouchart, vous ne pouvez pas me le reprocher.* »

Natacha Bouchart : « *Vous n'avez pas la parole.* »

Caroline Matrat : « *Je la prends quand même.* »

« *Je vous coupe le micro* » concluait Natacha Bouchart accompagnant le geste à la parole. C'est beau la démocratie à la sauce Bouchart !

Philippe Blet répondait à Jacky Hénin

qui lui reprochait d'avoir levé un impôt communautaire : « *C'est en raison des conditions financières de l'agglo à notre arrivée, on a été obligés de lever un nouvel impôt.* » Comme M. Blet a la mémoire courte, rappelons-lui qu'il y avait un excédent de 3,8 millions d'euros en 2008. Ce que le président appelle des caisses vides.

- A propos du SCOT, Natacha Bouchart répondait à Jean-Marc Ben en déclarant : « *concernant M. Majewitch, il est capable de tout. Je trouve son attitude très déplacée, il approuve tout en réunion et fait de la politique politicienne une fois la porte claquée.* »

- A propos du PLU, Natacha Bouchart expliquait : « *ce ne sont pas les zones commerciales qui vident le centre-ville. D'abord elles créent des emplois. Et puis ce ne sont pas des enseignes de centre-ville. Ce qui fait fuir le centre-ville c'est le ratage des 4B*. Si vous demandez à Carrefour, à la pharmacie ou à Yves Rocher, ils marchent bien. C'est le groupe qui porte le centre qui ne marche pas. J'aimerais bien qu'ils le vendent le centre. Sur l'activité commerciale de centre-ville, on a fait les efforts d'urgence sur la signalétique.* »

Manifestement elle est contente avec ça. Les commerçants apprécieront.

- A propos du théâtre, Natacha Bouchart déclarait : « *Je tiens à préciser que le directeur du théâtre est aussi*

quelqu'un de bien : il a été sollicité pour prendre la direction d'une scène nationale et il a refusé pour rester à Calais. » Bizarre, on avait compris à la lecture de la presse, qu'il avait postulé...

Jacky Hénin rebondissait : « *Puisque vous parlez du théâtre, probablement que le directeur est quelqu'un de bien mais les Calaisiens aussi sont des gens bien. Je vous demande de rappeler à M. Godefroid de respecter le devoir de réserve et d'être respectueux envers la population.* » (rappelons qu'il a parlé dans la presse de « faire le pari de l'intelligence » et de mettre fin « à la ringardise »)

Natacha Bouchart ne voyait pas « en quoi il manquerait de respect aux Calaisiens. » Forcément, elle agit de la même façon : tout dans le mépris...

- Concernant la dette de l'OP, Jacky Hénin déclarait : « *Vous avez récupéré l'office avec une trésorerie et vous l'épuisez pour des raisons différentes. 8 personnes de votre liste ont à voir d'une façon ou d'une autre avec l'office.* »

Réponse de Natacha Bouchart : « *ça méritera d'affiner et de nous présenter un bilan d'avant et d'après avec les noms. M. Clais va nous préparer ça.* » On a hâte.

*En 2006, Natacha Bouchart déclarait ceci à propos des 4B : « *Le centre est sympa, l'entrée est agréable, lumineuse, ça me plaît bien.* » (Nord Littoral du 28 février 2006). Natacha Bouchart serait-elle une opportuniste ?

Suite de la p 1

ultimatum. Du fait de leur refus de signer le pré-contrat, je vais, moi, négocier avec l'association Le Channel. Le trouble ne vient pas de moi. Pour le 5 décembre au soir, il faut avoir trouvé un accord. C'est la date butoir sinon on est obligés d'abandonner la DSP. »

Jacky Hénin expliquait alors que la loi permet de prolonger la DSP d'une année supplémentaire. Une solution pas envisageable pour le maire de Calais : « *Pourquoi on n'a pas repoussé d'un an la DSP ? Parce que je ne veux pas me retrouver prise en otage. M. Barthe, vous M. Hénin et moi on a toujours été pris en otage par le Channel.* »

Pour Jacky Hénin, « *il n'y a pas d'un côté ceux qui veulent dépenser à bourse déliée et de l'autre ceux qui voudraient gérer de manière rigoureuse... Il ne faut pas opposer les Calaisiens entre eux. Oui la culture a un coût et oui elle est déficitaire, comme le sont les piscines, comme le sont les centres de loisirs, comme le sont en général les services publics. Mais comme les services publics, elle permet aux hommes de s'émanciper, de se cultiver... Il serait normal que la mairie de Calais reçoive de l'agglo une juste participation pour l'image du Calais qui est véhiculée partout en France. J'ajoute que, pour ma part, je n'ai jamais eu le sentiment d'être pris en otage par Le Channel.* »

Réaménagement de la dette de l'OP : pour quel coût ?

Jacky Hénin intervenait sur la renégociation de la dette de l'OP et demandait à Monsieur le président de l'OPH de « *nous éclairer sur ce qui a amené le bureau de l'Office à solliciter ce réaménagement.* »

Gérard Clais répondait alors : « *Vous savez très bien que depuis plusieurs années l'office avait envie de réaménager l'ensemble de sa dette. Ça avait été engagé du temps de l'ancienne municipalité.* » « *Absolument pas* », rétorquait immédiatement Jacky Hénin.

« *Pour récupérer des liquidités, on a voulu réaménager la dette,* » continuait M. Clais. Un président de l'OP qui sera incapable de dire autre chose que : « *nous voulons retrouver des liquidités* ». C'est Natacha Bouchart qui précisait : « *Le réaménagement vise 109 emprunts dont 95 vont nécessiter un avenant. L'objectif est de dégager des marges en capital vers 2024-2025. On dégage des marges de 6,8 millions d'euros. Ces réaménagements permettront de faire face aux investissements et aux travaux.* »

Jacky Hénin ne manquait pas de s'interroger sur l'opportunité de ce réaménagement : « *On peut s'interroger sur l'opportunité d'une telle décision, la durée des prêts de la Caisse des dépôts pour le logement locatif étant en principe alignée sur la durée de vie prévisionnelle des investissements qu'elle finance.*

Au-delà de cette durée de vie, dans la plupart des cas, des opérations lourdes nécessitant des travaux financés par des prêts (réhabilitation) doivent être engagés, les loyers encaissés permettant alors de rembourser ces nouveaux prêts.

Un allongement des prêts initiaux pour la construction aura un effet négatif sur la possibilité d'engager les travaux de réhabilitations devenus nécessaires.

D'autre part, même si on comprend la mécanique qui est une nouvelle fois de reconstituer un potentiel financier, ceci en diminuant le volume des annuités à rembourser,

l'allongement d'un prêt à un coût supplémentaire comme chacun le sait.

Dans les premiers remboursements, la part des intérêts est plus importante. Allonger la durée du remboursement amène automatiquement à rembourser davantage d'intérêts.

Par ailleurs des pénalités sont appliquées par les différents organismes : ici pas moins de 900 000 euros. C'est la gestion de l'office qui a épuisé la trésorerie. »

Une vision qui n'était pas partagée par Natacha Bouchart qui continue d'affirmer qu'il s'agit d'un réaménagement de « *votre dette, avec un parc immobilier en très grande souffrance. Cette renégociation est le signe d'une bonne gestion.* » (c'est tout l'inverse). « *Il faut que l'office persévère et continue à rénover.* »

On a bien du mal à y croire, surtout après le rapport rendu par la MILOS concernant la gestion de l'office HLM. Et comme Natacha Bouchart insistait un peu trop, Jacky Hénin la mit au défi : « *Allons-y, organisez un débat sur la gestion de l'office, nous pourrons alors tout mettre sur la table* » affirma-t-il, « *y compris le fait que 7 de vos colistiers ont acquis un lien direct ou indirect en terme d'emploi avec l'OPHLM* ». Et bizarrement la maire de Calais ne refusa pas, pensant sans doute rejeter les plus grosses responsabilités sur ses adjoints, membres d'une formation politique différente de la sienne. Bien essayé ! Sauf que cette réalité ne résiste pas à l'examen des faits : madame Bouchart est depuis 2008 première vice-présidente de l'OPHLM et ne pouvait ignorer ce qui s'y déroulait, l'omniprésence de son mentor (Claudius Demassius) dans les décisions importantes : mise au placard de l'ancien directeur (Philippe Scy) et recrutement d'un cadre venu d'une municipalité amie, primes de licenciements importantes pour des cadres recrutés très récemment, nomination du directeur du CCAS à l'office... On attend le débat avec impatience.

SCOT

Charles François intervenait pour expliquer que si un 5^e point disant que si le Palais des congrès était retiré, « *je vote pour* ». Caroline Matrat quant à elle soulignait « *la volonté des élus de la majorité de cadenasser les débats. Les élus sont exclus des débats.* » Pour Natacha Bouchart, « *il faudrait l'adresser au président du Sympac qui a organisé depuis des mois les débats. Aucune commune n'est satisfaite.* » Pour Jacky Hénin, c'est un leurre que de croire « *qu'on va régler le problème de l'habitat avec la règle de 60/40. Ce n'est pas ça qui va attirer des habitants, c'est l'amélioration du cadre de vie et de la situation économique.* »

PLU

Là encore c'est le Palais des congrès qui a fait réagir l'opposition, Caroline Matrat estimant que « *le PLU a été articulé sur la base du Palais des congrès alors que rien ne garantit la faisabilité ni le fonctionnement.* » Charles François quant à lui, était favorable à un « *espace des congrès* » de taille plus raisonnable. Pour Natacha Bouchart il n'y a pas de problème puisque « *quand vous dites une salle de 400 personnes plus quelques salles et un espace de restauration, eh bien c'est tout à fait l'esprit du projet. Quant au lieu, il faut se projeter sur l'avenir. Il faut être ambitieux. Si comme les 6 Bourgeois vous avez la tête baissée, vous n'avancerez jamais. C'est un lieu magique. On ne peut rêver meilleur endroit pour les architectes.*

Marché appel d'offres à Cap Calaisis : y aurait-il comme un os ?

Quand nous écrivons que le directeur de cabinet du président de la communauté d'agglomération, a été vu la veille de la commission d'appel d'offre sur un parking avec l'un des membres de l'équipe gagnante du projet d'école d'art. Que ce projet... (Rusé n°184)

Cela ne semble pas émouvoir beaucoup les médias locaux. Mais quand un entrepreneur Calaisien se plaint de ne pas avoir été retenu pour un marché pour lequel il était opposé à la SANEF, et d'ajouter que sur un autre marché (de signalétique) on a préféré retenir une nouvelle entreprise audomaroise alors que 4 ou 5 entreprises calaisiennes pouvaient réaliser le même travail, tout de suite cela deviendrait plus sérieux.

Le grand Philippe Hénon (rédacteur en chef du Nord Littoral) en personne, d'avancer qu'il pourrait y avoir eu favoritisme au prétexte que le directeur de cabinet de l'agglo

(encore lui) avait travaillé pour l'une des entreprises.

Sur le fond, monsieur Sagnard (le responsable de société qui s'est ému dans la presse) a raison. Comment ne pas comprendre la réaction de responsables économiques qui doivent chaque jour trouver de l'emploi pour de nombreux salariés et qui voient venir travailler devant chez eux des concurrents venus de plusieurs dizaines de kilomètres. Si ce responsable d'entreprise a raison sur le fond, sur la forme il aura tort, car nous en sommes persuadés, toutes les règles juridiques auront été respectées.

C'est en amont des appels d'offres qu'il convient d'agir. En suscitant la participation des entrepreneurs locaux, en dispensant des conseils, en agissant pour que les clauses sociales existantes soient activées, en faisant fonctionner ses neurones pour, non pas favoriser, mais pour aider à être meilleur... Des élus qui

ne défendent pas leur territoire, ses entreprises, ses emplois, n'ont rien à faire aux postes qu'ils occupent.

Ensuite, lorsque la procédure est lancée, c'est trop tard. Ou alors c'est la porte ouverte à de nombreux recours.

Que dire de la réponse du président Blet : « ...à ce que je sache *Les Attaques ne sont pas dans la communauté d'agglomération...* ». Qu'elle est à l'image du personnage : minable. Surtout que si cet élu s'était documenté, il aurait appris que la société mise en cause (et qui ne demandait rien), avait été de longues années installée sur Calais.

Quand à l'attitude du rédacteur en chef du Nord Littoral, elle n'a d'autre but que de noyer le poisson.

Pensez donc, pendant qu'on amuse la galerie sur un dossier qui ne débouchera sur rien (on prend les paris), on oublie de parler d'autres dossiers où, là, le président Blet n'est pas seul.

Cambraye rattrapé par la patrouille

Le Grand Inquisiteur, l'adjoint délégué au personnel, Patrice Cambraye avait ces dernières semaines et par presse interposée, produit un violent réquisitoire contre des agents municipaux qui avaient falsifié quelques P.V. de stationnement.

Tel « l'incorruptible » Robespierre, il répétait à celui qui voulait bien l'entendre, qu'il fallait infliger à ces agents des « sanctions exemplaires ». En réalité, nous avons plutôt affaire, toute proportion gardée, à un Talleyrand, tout prompt à réclamer pour les autres ce qu'il ne s'applique pas à lui-même.

Ainsi, cette semaine, Patrice Cambraye s'est vu verbalisé parce qu'il stationnait sur des zébras sur le parking de l'Hôtel de Ville. Vouloir s'expliquer sur la raison de ce stationnement gênant, il prétextait le manque de place sur le parking. Ce premier point mérite quand même qu'on s'y attarde. C'est vrai qu'il n'est pas facile de se garer sur le parking de la mairie lorsque l'on est un calaisien lambda, entre le jardin éternellement éphémère et la dizaine véhicules du Nord-Littoral qui y stationnent quotidiennement, les places sont rares. Mais lorsqu'on est adjoint au maire, on a accès à un parking réservé (avec barrières, interphones et caméras) qui se trouve à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Bien sûr, encore faut-il encore avoir le courage de parcourir les quelques dizaines de mètres qui vous séparent du perron !

Cela dit, et pour reprendre notre histoire, refusant de prendre l'amende des mains des agents municipaux qui la lui remettaient, l'adjoint délégué au personnel (accessoirement « syndicaliste » à ses moments perdus) les invitait à porter le PV au cabinet du Maire pour qu'il soit informé de leurs méthodes, car « il

est plus facile de chasser sur le parking que sur les boulevards... »

Drôle de conception d'une mission de service public. D'une part à notre connaissance, à aucun moment les agents n'ont été irrespectueux avec le contrevenant. A moins, bien sûr, que verbaliser un adjoint soit un crime de lèse-majesté. Quant à l'utilisation du verbe « chasser » pour désigner une mission que l'on a soi-même confiée au personnel municipal, on ne peut que juger cela inapproprié. Considérait-on nos concitoyens comme des gibiers potentiels ?

Loin de respecter le proverbe : il est vertueux celui qui rougit quand il a tort, Patrice Cambraye n'a rien trouvé de plus intelligent que de s'épancher sur le sujet dans la presse (la proportion gardée avec Talleyrand se trouve là). Cherchant à se trouver des excuses, il n'a fait que de s'enliser : « c'est la manière de faire qui ne m'a pas plu. Je suis resté à peine 15 minutes sur les zébras. Certes je n'avais pas à me garer là. Mais c'est un parking gratuit. »

Monsieur Cambraye vos propos sont vraiment indignes d'un élu ! Pour votre information, un zébra est un interdit matérialisé traditionnel. Un marquage au sol sur lequel il est interdit de circuler, de stationner ou de s'arrêter (quelle que soit la durée de l'arrêt). Le fait que le parking soit gratuit n'a rien à voir non plus avec l'infraction, comme le fait de se garer sur le trottoir dans la rue ou devant une entrée carrossable, il s'agit d'un stationnement gênant.

Espérons que cette péripétie, lui aura été profitable : on a toujours le droit de rêver !

L'Office de tourisme n'aime pas My Ferry Link

Il y avait déjà eu cet ami du Rusé qui nous avait raconté la mésaventure arrivée à l'une de ses connaissances. S'étant rendu à l'office de tourisme pour avoir des renseignements sur les traversées transmanche, il s'était entendu répondre de ne pas prendre My Ferry Link car « *c'est une jeune société qui manque d'expérience* ». Stupeur de l'ami en question. Mais nous avons alors décidé de leur accorder le bénéfice du doute : peut-être était-ce une stagiaire méconnaissant le territoire qui avait répondu au client. Ça ne pouvait être que ça.

Et puis on est tombés sur « *Le Journal du Pays du Calaisis* » du mois d'octobre 2012. Et là, la stupeur s'est transformée en consternation. Dans un article intitulé « *A l'office de tourisme de Calais, de nouveaux murs et un objectif qualité* », la directrice de l'office de tourisme, Solange Leclerc, déclare que dans les semaines et les mois à venir, « *il sera possible de venir acheter un billet pour une traversée Calais-Douvres : avant la fin de l'année pour le Tunnel, P&O et DFDS. Nous allons offrir ce service parce que nous avons beaucoup de demandes, notamment de clients qui n'ont pas internet et qui veulent acheter un billet. De plus, DFDS n'a pas de point de vent en ville et la P&O a son bureau fermé le samedi.* »

Pas un mot pour My Ferry Link. Rien. Nada. Que dalle. Comme si la société n'existait pas. Alors qu'il s'agit d'une société calaisienne, qui fait travailler des Calaisiens. Excusez du peu. On se demande si c'est juste une méconnaissance du tissu économique local (après tout la directrice n'habite pas le Calaisis...), ou une volonté délibérée (voire une demande politique... allez savoir...) de ne pas promouvoir une société locale. Quoi qu'il en soit, un choix dommageable qui porte atteinte au principe d'équité auquel toute entreprise a droit. D'ici à ce que My Ferry Link porte plainte pour atteinte au principe d'égalité face à la concurrence...

Déontologie ? C'est quoi cette bête-là ?

Ce n'est pas nouveau, ça fait des mois pour ne pas dire des années, que ça dure, et une fois encore on en a eu la preuve lors du dernier conseil municipal. La presse s'attache à donner la parole quasi exclusivement à Natacha Bouchart, prêtresse en chef de l'info locale, et ignore superbement l'opposition. C'est ainsi que Jacky Hénon, pourtant mis en cause à plusieurs reprises sur les finances de la ville, de l'agglo - soit disant en grand danger quand Bouchart and Co ont pris les affaires de la ville en main (pour rappel : + 5,7 millions d'euros dans les caisses de la ville en avril 2008, + 3,8 millions d'euros à la CAC) - ou sur l'OP, n'a, à aucun moment, la possibilité de s'exprimer dans la presse. Natacha a parlé, pas question de la contredire. Drôle de façon d'exercer leur mission d'information.

La charte d'éthique professionnelle des journalistes rappelle pourtant clairement que le « *droit du public à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration des droits de l'homme et la Constitution française, guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette responsabilité vis-à-vis du citoyen prime sur toute autre.* » Elle précise d'ailleurs « *qu'un journaliste digne de ce nom « tient l'esprit critique, la véracité, l'exactitude, l'intégrité, l'équité, l'impartialité, pour les piliers de l'action journalistique ; tient l'accusation sans preuve, l'intention de nuire, l'altération des documents, la déformation des faits, le détournement d'images, le mensonge, la manipulation, la censure et l'autocensure, la non vérification des faits, pour les plus graves dérives professionnelles.* »

On apprend pourtant bien ça, dans les écoles de journalisme. C'est même la base de l'enseignement. Encore faut-il en avoir fréquenté une, d'école de journalisme, ce qui n'est manifestement pas le cas de l'immense majorité des « journalistes » locaux. Pourtant, la résolution 1003 « relative à l'éthique du journalisme » adoptée en 1993 par le Conseil de l'Europe stipule également que « *il faut exiger du journaliste une formation professionnelle adéquate.* » Dommage que ça ne soit trop souvent pas le cas. Oui, dommage...